

Le dispositif

En écho au projet Culturel et Artistique d'Amiens Métropole, la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine (DACP) s'appuie sur une stratégie de développement des filières et de la création.

En se dotant de schémas d'organisation des filières culturelles, artistiques et patrimoniales, elle se donne les moyens de rendre concrets et lisibles des parcours, en mettant la focale sur la jeune création. En lien avec les structures culturelles du territoire, Amiens Métropole met en œuvre Re[pair]s, un dispositif d'aide à la jeune création en direction d'artistes en tout début de parcours professionnel et en phase de recherche et/ou de création dans les disciplines dominantes suivantes : théâtre, marionnettes, théâtre d'objets, performances.

Conçu comme un parcours sur 18 mois, de septembre 2023 à février 2025, Re[pair]s propose un accompagnement administratif, artistique et technique, ainsi que de la mise à disposition de ressources matérielles (espaces de travail, plateaux, appui technique) aux artistes en voie de professionnalisation souhaitant s'éprouver et s'insérer dans l'environnement professionnel.

Objectifs

- Sélectionner trois artistes ou équipes artistiques en développement qui bénéficieront d'un accompagnement spécifique ;
- Proposer aux résidents les conditions humaines et matérielles propices à l'expérience de création professionnelle ;
- Faire évoluer les résidents dans un cadre bienveillant à partir d'un réseau d'opérateurs culturels investis dans une posture d'accompagnement et de transmission ;
- Mettre en place des rencontres et des temps privilégiés avec des artistes invités et programmés par les structures partenaires ;
- Mettre à disposition des résidents des ressources propres à chaque structure partenaire (espaces de travail, plateaux, professionnels, etc. ...) ;
- Accompagner les résidents à la structuration administrative et juridique, à la recherche de financements et de subventions ;

-Mettre à disposition des résidents un laboratoire réservé, dédié à la recherche, à l'écriture et à l'expérimentation ;

-En lien avec les partenaires culturels du territoire, proposer aux artistes un programme de rencontres et workshops réguliers autour notamment des questions de production, diffusion, administrations ainsi qu'un accompagnement au développement des projets artistiques.

Conditions cumulatives pour répondre à l'appel à candidature

-Toute personne physique et majeure, sans distinction d'âge ; résidant en région Hauts-de-France et s'engageant à être disponible pour les différents rendez-vous proposés dans le cadre du dispositif (principalement à Amiens) ;

-Tout individu ou collectif empruntant un parcours de création à titre professionnel et n'ayant pas été repéré et diffusé dans les réseaux labellisés et conventionnés ;

-Tout individu ou collectif dont la démarche artistique s'inscrit dans le domaine du spectacle ; diplômé de l'enseignement supérieur et/ou riche d'une expérience significative professionnalisante dans le domaine du spectacle vivant ;

-Tout individu ou collectif se trouvant être dans une démarche de projet.

Les candidats pourront embrasser toutes les esthétiques dans une logique d'innovation et d'hybridation. Au regard de l'investissement attendu au sein du dispositif, les candidatures des personnes engagées dans un cursus d'études (CRR, Enseignement Supérieur ...) ne seront pas recevables.

Pré-sélection

Une présélection sur dossier sera effectuée par la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine d'Amiens Métropole, en lien avec les partenaires du dispositif.

Sélection

Les candidats présélectionnés seront invités à rencontrer les membres du jury le 25 avril 2023 à l'occasion d'un entretien individualisé de 20 min, à la Maison du Théâtre d'Amiens.

Les modalités de cet entretien et la composition du jury seront communiquées aux candidats présélectionnés.

Statut des lauréats

La résidence sera formalisée par un contrat signé entre les lauréats, Amiens Métropole et les structures partenaires.

Le dispositif Re[pair]s est un premier pas vers une forme de professionnalisation des artistes et équipes artistiques. Il ne peut être assimilé à une aide à la production, ou à une commande de texte. Les participants au dispositif Re[pair]s garderont leur régime et leur statut principal (actif, chômeur, intermittent ...).

Durée de la résidence

18 mois

Montant des bourses

Le lauréat retenu se verra attribuer une bourse forfaitaire de 6 000 euros, versée en deux fois (septembre 2023 et septembre 2024).

Calendrier prévisionnel

Date limite de réception des dossiers de candidature : le 17 mars 2023

Pré-sélection sur dossier : semaine du 20 mars 2023

Audition des candidats devant le jury : le 25 avril 2023 à la Maison du Théâtre

Publication des résultats de la sélection : première quinzaine du mois de mai 2023.

Dossier de candidature

- Le descriptif du projet à développer pendant la période de la résidence (par ex. : une démarche de recherche, de création, des objectifs de structuration de l'équipe artistique ...1 page maximum) ;
- CV ;
- Lettre de motivation ;
- Tout support permettant d'illustrer sa démarche artistique, matériel ou numérique ;
- Les différents documents devront être nommés de la manière suivante : CV + NOM + PRENOM et être en format PDF.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter Arnaud Eloy, chargé de projets Musiques et Spectacle Vivant : a.elay@amiens-metropole.com

Les dossiers de candidature et documents annexes sont à envoyer au plus tard le 17 mars 2023 à l'adresse suivante :

Appel à candidature Re[pair]s
Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine
21 place Notre Dame
80 000 Amiens
p.renaud@amiens-metropole.com

Février - Mars- Avril 2023

- Lancement de l'appel à candidature ;
- Réception des candidatures et présélection ;
- Sélection des résident.e.s.

.....

Septembre 2023

- Speed-dating : formalisation des parrainages ;
- 1 journée DACP - Artiste référent : Rencontre et développement des projets ;
- Rencontre parrain - résident.

.....

Octobre 2023

- 3 jours au plateau ;
- Module de formation : structuration juridique et administrative.

.....

Novembre 2023

- 1 journée DACP - Artiste référent : dossiers de présentation des projets ;
- Rencontre parrain - résident.

Décembre 2023

- Module de formation : délimiter son objet de création ;
- Masterclass Happynest ;
- 1/2 journée DACP - Artiste référent : dossiers de présentation des projets.

.....

Janvier 2024

- Module de formation : focus sur les lieux de proximité ;
- 3 jours au plateau ;
- Rencontre parrain - résident ;
- Rencontre avec un artiste.

.....

Février 2024

- Module de formation : repérer ses besoins et élaborer une fiche technique ;
- Stage technique ;
- 1/2 journée DACP - Artiste référent ;
- Rencontre parrain - résident ;
- Présentation intermédiaire projets Re[pair]s - Happynest.

.....

Mars 2024

- Module de formation : les droits d'auteurs ;
- Rencontre avec un artiste ;
- 1/2 journée DACP - Artiste référent.

Avril 2024

- Module de formation : concevoir un budget sincère ;
- 3 jours au plateau ;
- Rencontre parrain - résident.

.....

Mai 2024

- Module de formation : solliciter les partenaires institutionnels ;
- 1/2 journée DACP - Artiste référent ;
- Rencontre parrain - résident ;
- Rencontre avec un artiste.

.....

Juin 2024

- Point d'étape avec les partenaires du dispositif ;
- Restitution intermédiaire des résidents ;
- 1/2 journée DACP - Artiste référent.

.....

Septembre 2024

- Module de formation : focus sur les scènes nationales et labellisées ;
- 1/2 journée DACP - Artiste référent ;
- Rencontre parrain - résident ;
- Rencontre avec un artiste.

Octobre 2024

- Module de formation : EAC et résidences de territoire ;
- 3 jours au plateau.

.....

Novembre 2024

- Module de formation : solliciter les programmeurs ;
- 1/2 journée DACP - Artiste référent ;
- Rencontre avec un artiste ;
- Module de formation : Totem Hauts-de-France.

.....

Décembre 2024

- Masterclass Happynest ;
- Présentation professionnelle des projets des résidents.

.....

Janvier 2025

- Accompagnement individualisé.

.....

Février 2025

- Module de formation : Ressource et réseaux pour le spectacle vivant ;
- Accompagnement individualisé.